

## Séance du Jeudi 08 janvier 2026

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire :

Ordre du jour :

- Point d'avancement sur les travaux cantine/garderie
- Point financier sur projet cantine/garderie
- Proposition motion AMF
- Point sur le prêt court terme
- Point sur le contrat ENR (atelier municipal)
- Diagnostique énergétique de la salle des fêtes
- Plan prévisionnel des travaux sylvicoles (ONF)
- Questions diverses

- **Présents** : Gilles BENOIT, Ludovic MAHÉ, Marie CALURAUD, Yolaine LAUGERAT, Olivier de BRIE, Claudine CHEMIERE, Germaine de BENGY, Angélique HUET, Denis PEAUDECERF, Dominique PERRAGUIN, Jean-Baptiste QUINDROIT, Pascal RENARD, Chrystèle GOND, Françoise JACQUET,
- **Absent** : Sébastien CHABOT, Régis MENNESSIER
- **Absents avec pouvoirs** : Régis VAULLERIN pouvoir à Gilles BENOIT  
Anita GUINARD-AKRETCHE à Claudine CHEMIERE

La séance est ouverte à 19 h par le Maire.

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'il peut y avoir conflit d'intérêts quant aux sujets abordés

**Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour**

- Plan d'exploitation forestière (ajout)

**L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

Monsieur le Maire demande si des membres du Conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte-rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé.

➤ **Point d'avancement sur les travaux cantine garderie**

La cantine et la garderie sont ouvertes aux enfants depuis le 5 janvier 2026, le transfert à été effectué par les employés communaux qui ont adapté leurs congés.

Il reste quelques travaux à réaliser (création d'une place personne à mobilité réduite (PMR) et les travaux d'aménagement extérieurs.)

Monsieur Renard Pascal s'interroge sur quelques anomalies.

Monsieur le Maire répond qu' il est difficile de suivre chaque travaux mais que le nécessaire à été fait auprès de l'architecte.

➤ **Point financier sur projet cantine garderie**

8 factures sont arrivées depuis début janvier.

Il reste 384 730,59 euros de subventions à percevoir.

➤ **Proposition motion AMF**

Monsieur le Maire présente la motion réalisée par l'Association des Maires de France (AMF) qui affirme que les communes doivent disposer d'une réelle liberté d'action et de moyens financiers suffisants pour répondre aux besoins des habitants. Elle dénonce la réduction de l'autonomie financière locale, la multiplication des normes imposées par l'État et les décisions prises sans concertation. L'AMF demande le respect du principe de libre administration, une compensation intégrale des charges nouvelles et un partenariat équilibré entre l'État et les collectivités.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette motion.**

➤ **Point sur le prêt court terme**

Compte tenu des subventions qui restent à percevoir, il était nécessaire de souscrire à un prêt. Ce dernier à été fait au Crédit Agricole d'un montant de **200 000,00 €**.

L'argent est disponible mais sera débloquée si besoin est, même partiellement

➤ **Plan prévisionnel des travaux sylvicoles**

Monsieur le Maire présente le rapport établi par le technicien de l'ONF sur les travaux à envisager pour l'entretien de notre forêt.

Il faut prévoir des travaux permettant la régénération naturelle, des travaux de cloisonnement c'est-à-dire la création de layons afin de permettre la circulation d'engins sur les parcelles, ceci pour un montant de **16 650,00 €**.

En contrepartie l'exploitation de certaines parcelles va nous permettre d'enregistrer une recette, à prévoir également des travaux l'année prochaine pour la suite de l'entretien de notre domaine forestier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'autoriser les travaux,
- dit que cette somme sera inscrite au budget 2026

➤ **Plan d'exploitation forestière 2026**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur TOUZET de l'ONF a exposé au Conseil Municipal le 04 septembre 2025 la proposition concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier. Début janvier 2026 une nouvelle parcelle est proposée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- Demande à l'office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des (de la) coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

**ETAT D'ASSIETTE**

Parcelle	Nature de la coupe 1	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Mode de commercialisation proposé par l'ONF			
					Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
						Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
1	EM	100	<b>0,30</b>	oui		X	X	
2	EM	10	<b>0,10</b>	oui		X	X	
3A	EM	10	<b>0,10</b>	oui		X	X	
3B	REG	80	<b>4,04</b>	oui		X	X	
6	REG	150	<b>2,54</b>	oui	X			
13B	AMEL	160	<b>5,64</b>	oui		X	X	

<b>14</b>	AMEL	100	<b>4,52</b>	oui		X	X	
<b>16</b>	AMEL	90	<b>3,00</b>	oui		X	X	
<b>18B</b>	EM	10	<b>0,10</b>	oui		X	X	
<b>7A</b>	APB	100	<b>5,18</b>	oui	X			
	<b>TOTAL</b>	<b>810</b>	<b>25,52</b>					

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

<sup>1</sup>*Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, REG Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase*

#### **Mode de commercialisation en contrat de bois façonné**

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et 1)214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Maire ou les conseillers peuvent assister aux martelages des parcelles.

#### ➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire annonce que la salle des fêtes sera de nouveau disponible à la location et pour les associations au 1er février après un grand nettoyage.

Monsieur Mahé Ludovic annonce que le bulletin municipal est en relecture et sera distribué la dernière semaine de janvier. Au total, ce sont 850 exemplaires distribués dans les boîtes aux lettres par l'équipe municipale. Il tient à remercier également Madame Martin Florence, Madame De Bengy Germaine ainsi que Monsieur Renard Pascal pour leur relecture.

Madame Chemière Claudine annonce qu'elle remettra le chèque du téléthon d'un montant de 2 920,00 € au représentant Monsieur Brunet Sébastien le 17 janvier à 10h salle du conseil.

La distribution des colis s'est bien passée et le repas des aînés va se dérouler le 21 janvier.

La signalétique a été refaite et est en cours d'installation.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dates pour les futures élections municipales qui se dérouleront le 15 et 22 mars 2026.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **jeudi 12 février 2026 à 18h30** qui sera suivi de la commission finances

La séance est levée à 20h 30

Le Secrétaire

Jean-Baptiste QUINDROIT

Le Maire,

Gilles BENOIT

Les Membres

